



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

A 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 18 février 2025 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. HURET David ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. HERAUD Jean-François donne pouvoir à M. AIGUESPARSES Cédric

Etaient absents excusés : NÉANT

Nombre de conseillers en exercice : 24

Secrétaire de séance : Madame SCOTTO Fabienne

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :

Monsieur le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.
Madame SCOTTO Fabienne est désignée secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 16/12/2024

A la suite de l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 16 décembre 2024 :

Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs :

DEC.01/2025 – Convention pour le contrôle de débroussaillage autour des constructions/installations, terrains, camping et voies d'accès

Il s'agit de signer une convention avec l'Agence Interdépartementale Alpes-Maritimes/Var pour les missions suivantes :

- réunions publiques d'information et de sensibilisation des propriétaires pour le débroussaillage obligatoire,
- tournées de contrôle de débroussaillage.

DEC.02/2024 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des travaux de réaménagement et d'agrandissement du cimetière communal

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour les travaux de réaménagement et d'agrandissement du cimetière communal.

La demande de subvention porte sur un montant total de 120 000.00 € HT (40%) sur la base d'une dépense subventionnable de 300 000.00€ HT.

DEC.03/2025 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition des systèmes de sonnerie et d'alarme PPMS des écoles du village

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour équiper des écoles du village d'un système de sonnerie et d'alarme PPMS.

La demande de subvention porte sur un montant total de 31 635.20 € HT (80%) sur la base d'une dépense subventionnable de 39 544.00 € HT.

DEC.04/2025 - Redevance d'Occupation du Domaine Public - Communications Electroniques – Etat des sommes dues par l'opérateur ORANGE

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public – Communications Electroniques ORANGE pour l'année 2024 d'un montant de 4 222.32 €.

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL.01/2025 – Débat d'orientation budgétaire du Budget Principal 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussions :

Madame YZQUIERDO fait remarquer que les dépenses salariales ont augmenté de 25 % depuis 2020, le budget de fonctionnement total a augmenté également de 49 %.

*Monsieur AIGUESPARSES pose la question de l'augmentation du budget de l'électricité ?
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une projection.*

Concernant les festivités, Monsieur AIGUESPARSES indique que depuis 2020 le coût est passé de 23 000 € à 154 000 €. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 il y avait le COVID. Il rappelle aussi qu'auparavant la commune versait une subvention importante au COF. Concernant les différentes festivités, les budgets ont bien été différenciés en fonction des manifestations. Il faut prendre en compte les manifestations de l'été, les cérémonies et les manifestations patriotiques. Le budget des festivités de cet année s'élève à 92 932 € et a été diminué de 8 000 €.

Monsieur AIGUESPARSES indique que sur le budget de Pignans Plage il apparaît un déficit de 50 000 €, les factures d'eau et d'électricité, l'assurance n'apparaissent pas, ni les diverses communications... Madame YZQUIERDO indique que pour un coût de 78 000 € et 28 000 € de recettes calculées pour 2025, cela représente bien une perte de 50 000 €. Monsieur le Maire indique que c'est une prestation, la piscine est importante pour apprendre à nager aux enfants. Il y a plus de 8 000 entrées chaque année. Madame DUPONT précise l'importance du dispositif « savoir nager » au sein des écoles. Monsieur HURET indique que cette opération touche les 3 écoles de la commune. Les objectifs sont d'apprendre à nager aux enfants des écoles de mai à début juillet et de proposer cette prestation aux pignantais tout l'été. Tout cela représente forcément un coût, aujourd'hui c'est une opération qui doit être pérenne car la location d'une telle piscine représente 200 000 €. Madame DUPONT précise que nous sommes sollicités par d'autres communes comme par exemple CUERS. Une autre population vient également à Pignans Plage, comme des personnes plus âgées qui viennent avec leurs petits-enfants. Le fait que la piscine soit surveillée est rassurant, c'est un vrai service.

Madame YZQUIERDO demande pourquoi la piscine est payante pour les Pignantais, pourquoi ne pas leur accorder la gratuité ? Monsieur le Maire précise que la Mairie ne bénéficie pas des recettes des entrées. Cette piscine est un vrai avantage pour la population, c'est une volonté politique.

Madame YZQUIERDO propose de faire directement un chèque du montant des entrées à la Fédération de natation.

Monsieur HURET précise que c'est une entente avec la Fédération de natation qui aujourd'hui récupère le coût des entrées. Monsieur le Maire précise qu'il y a une obligation de cotisation. Une entrée est une licence. Madame SCOTTO précise que cela a été entendu, qu'il en est pris note et qu'une réflexion sur le sujet aura lieu.

Madame YZQUIERDO souhaite revenir sur les ratios. Elle fait remarquer que si nous comparons Pignans aux communes de la même strate, la masse salariale des agents municipaux de Pignans en 2019 représentait 481 € par habitant alors que les autres communes étaient à 446 €. En 2024 nous sommes à 557 €/habitant pour 515 € pour une commune équivalente. Il convient donc de présenter un schéma de comparaison avec des communes équivalentes et non la France, le Var, la région... Monsieur FERHAT précise que le graphique auquel Mme YZQUIERDO se réfère est communiqué par la DGFIP et entend sa remarque. Il propose d'ajouter dans ce graphique « communes de 5 000 habitants ». Monsieur le Maire précise qu'il y a des augmentations obligatoires, des évolutions dans les statuts, des agents qui évoluent dans leurs fonctions et des recrutements. Des services supplémentaires ont été proposés comme les titres sécurisés, La Poste, une 8^e ATSEM, le recrutement de 4 policiers représente un coût.

Madame YZQUIERDO demande pourquoi la subvention au CCAS a augmenté et pourquoi celle attribuée aux associations a baissé de 13 % ? Madame BOUCHER indique qu'il était prévu initialement une subvention de 40 000 € au CCAS. Lorsque la commission s'est réunie pour établir le budget, l'opposition était présente. Monsieur le Maire a pris la décision de le diminuer car il a pris en compte leurs remarques faites lors de cette commission et que le CCAS était plutôt sur une assise confortable. Monsieur le Maire précise que l'augmentation de 15 000 € à 27 000 € représente l'augmentation d'un budget dédié à du personnel qui n'existait pas auparavant. Concernant la subvention aux associations, Monsieur FERHAT demande sur quelle valeur de départ Madame YZQUIERDO se base pour estimer une baisse de 13 %. Elle précise que c'est sur le chiffre de l'année 2021. Monsieur le Maire précise que toutes les demandes de subventions sont honorées.

Concernant la dette, Monsieur AIGUESPARSES demande des explications et précise que nous sommes passés de 386 €/habitant en 2020 à 587 €/habitant en 2024, soit une augmentation de 54 %. Monsieur FERHAT répond que lorsque l'on fait un taux d'endettement il faut calculer la capacité de désendettement de la commune. La commune ayant clôturé cette année la section de fonctionnement en déficit cela explique que les indicateurs sont mauvais car nous avons dû reprendre l'excédent du fonctionnement et rattraper les amortissements.

Madame YZQUIERDO précise que les amortissements ont été votés avec l'ancienne mandature en 2016, ils sont obligatoires dans toute comptabilité. Elle précise que l'excédent de 800 000 € de fonctionnement a été dépensé et que nous sommes en perte de 170 000 €. Monsieur le Maire précise que la section d'investissement a été soldée de manière positive à 400 000 €. Monsieur FERHAT précise qu'en 2019 il y avait un déficit d'investissement de presque 600 000 €. Il y a eu ensuite des investissements avec des décalages de recettes d'investissement. La nouvelle nomenclature nous impose d'appliquer les amortissements au prorata temporis, c'est-à-dire, à partir du moment où nous avons acquis un bien et non l'année d'après. Nous avons donc dû faire un rattrapage. Madame YZQUIERDO rappelle que la commune a fait recours à un crédit de 750 000 € en 2024. Monsieur le Maire rappelle que nous avons acquis le domaine de Berthoire.

Monsieur AIGUESPARSES constate qu'il est prévu une baisse de 63 % d'investissement pour le sport. Monsieur FERHAT précise qu'il s'agit d'une projection sur 5 ans. Madame DUPONT indique que dans toute projection il y a des aléas comme la grêle qui nous oblige à refaire une école ou une maison insalubre qui nous revient à charge. La théorie est toujours différente de la pratique.

Monsieur AIGUESPARSES questionne sur le BCPA et sur l'installation de caméras au sein de la commune. Concernant ce dernier point, Monsieur le Maire informe que le marché sera signé dans les jours qui suivent. Concernant le BCPA, Madame DUPONT précise qu'il fallait prendre en considération que l'association « Jardin Soleil » se trouve sur place, qu'il fallait trouver un espace pour les enfants. Le projet a évolué en fonction des découvertes sur le site et de l'évolution de la réglementation, des diagnostics, de la recherche de partenaires afin de procéder aux travaux.

Monsieur AIGUESPARSES questionne Monsieur ROSSI sur le cimetière et sur le temps mis à l'achat du terrain qui le jouxte. Monsieur ROSSI informe qu'il a fallu trouver le propriétaire et qu'il y soit favorable.

VOTE		
Pour	24	PRISE D'ACTE A L'UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.02/2025 – Débat d'orientation budgétaire du Budget annexe Eau 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	PRISE D'ACTE A L'UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.03/2025 – Débat d'orientation budgétaire du Budget annexe Assainissement 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	PRISE D'ACTE A L'UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.04/2025 – Admission en non-valeur – Plafond de délégation à respecter

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.05/2025 – Convention de Fonds de Concours entre la commune et la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV) pour la requalification de la voie donnant accès à la ressourcerie et déchèterie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.06/2025 – Abrogation de la délibération n°54/2014 du Conseil municipal en date du 22 août 2014 relative au lancement de la procédure de révision n°01 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PIGNANS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame YZQUIERDO demande pourquoi ce vote aujourd'hui alors qu'il y a des bâtiments sur ce terrain et qu'un permis avait été accordé en 2021 ? Monsieur FERHAT précise qu'il faut abroger la délibération n°54/2014 car elle est toujours en vigueur et le contrôle de légalité nous l'impose.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric, Mme GACNIK Marie-France, M. HERAUD Jean-François, Mme PRUNET Sophie, Mme YZQUIERDO Laurence

DEL.07/2025 - Modification du tableau du conseil municipal suite à la démission d'une conseillère municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

- L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H05.

Secrétaire de séance



SCOTTO Fabienne

Le Maire



BRUN Fernand



